



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Règlement de la consultation

Pouvoir adjudicateur – Coordonnateur du groupement

Ville de La Ferté-Bernard
Adresse : 13 rue Viet - 72400 LA FERTE-BERNARD
Téléphone : 0243607272

Représentant du pouvoir adjudicateur – Coordonnateur du groupement

Monsieur Didier REVEAU – Maire de la commune de La Ferté-Bernard

Objet de la consultation

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA
CAPACITE D'UNE STATION D'EPURATION**

Date limite de remise des offres

Date : Lundi 16 août 2021
Heure : 12:00

Sommaire

1. Objet et caractéristiques du marché	3
1.1 Objet du marché	3
1.2 Représentation du pouvoir adjudicateur	3
1.3 Type de marché	3
1.4 Durée et forme du marché	3
1.5 Allotissement	3
2. Organisation de la consultation	3
2.1 Procédure de passation	4
2.2 Dispositions relatives aux groupements	4
2.3 Variantes libres.....	4
2.4 Variantes imposées.....	4
2.5 Modification de détail au dossier de consultation	4
2.6 Délai de validité des offres	4
3. Contenu du dossier de consultation.....	4
4. Retrait du dossier de consultation	5
5. Présentation des candidatures et des offres	5
Pièces de la candidature.....	5
6. Admission des candidatures, jugement des offres et attribution du marché	6
6.1 Admission des candidatures	6
6.2 Jugement des offres.....	6
6.3 Attribution du marché.....	7
7. Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres	7
8. Renseignements complémentaires.....	8
9. Procédures de recours.....	8

1. Objet et caractéristiques du marché

1.1 Objet du marché

Assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour but :

- D'accompagner la Commune de la Ferté-Bernard dans la précision de son besoin, l'aide au chiffrage et la faisabilité du programme d'extension de la capacité de la station d'épuration.
- De rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises afin de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération.
- D'assister la maîtrise d'ouvrage pendant la période de consultation dans son ensemble.

La description des fournitures et leurs spécifications techniques sont définies dans le CCP.

1.2 Représentation du pouvoir adjudicateur

La Commune de La Ferté-Bernard est représentée par Monsieur REVEAU, Maire de la Commune de La Ferté-Bernard.

1.3 Type de marché

Marché de prestations intellectuelles.

1.4 Durée et forme du marché

Le présent marché est un marché non fractionné.

La durée globale du marché se décompose de la manière suivante :

- Démarrage de la mission : septembre 2021.
- Réalisation du projet : 15 semaines maximum à compter du commencement de la mission. Précision faite que la rédaction du DCE (à compter de la validation du projet par la maîtrise d'ouvrage) ainsi que l'analyse des offres ne devront pas dépasser 2 semaines.

Conformément à l'article 13.1.1 du CCAG PI, le délai d'exécution part de la date de sa notification.

En cas de besoin et après information du titulaire par le maître d'ouvrage, le commencement du délai d'exécution pourra être matérialisé par un Ordre de Service.

1.5 Allotissement

Le marché n'est pas alloté en raison de son objet.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur conformément au Code de la commande publique ; notamment les articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5.

2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

Oui

Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

Oui

Non

2.3 Variantes libres

La proposition de variante libre n'est pas autorisée.

2.4 Variantes imposées

Il n'est pas prévu de variantes imposées.

2.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Particulières et ses annexes,
- Plan cadastral

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles,

4. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format *.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française.

Pièces de la candidature

- Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) - Habilitation du mandataire par ses cotraitants,
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou équivalent),
- Liste des principales références similaires effectuées au cours des trois dernières années (montant, date et destinataire privé ou public),
- Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique,
- Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail),
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Pièces de l'offre :

- Acte d'engagement du candidat et ses annexes financières (1 acte d'engagement par lot),
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Note méthodologique permettant d'apprécier la valeur technique du candidat, à savoir :
 - Compréhension du besoin exprimé par le maître d'ouvrage et présentation d'une méthodologie d'intervention adaptée au contexte afin de répondre aux besoins de la collectivité.
 - Moyens mis en œuvre pour assurer une communication fluide et adaptée avec la maîtrise d'ouvrage.
 - Composition de l'équipe strictement dédiée à l'exécution de la mission et les qualifications de chaque intervenant afin de démontrer que le candidat dispose des ressources humaines suffisantes pour appréhender le projet et le mener à bien.

- Fourniture d'un planning détaillé par phase. Cohérence du planning avec les besoins exprimés par le maître d'ouvrage et les moyens mis en œuvre par le candidat. Le délai proposé ne pourra être supérieur au maximum de 15 jours mentionné dans les pièces du marché.

Le CCP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espdl/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

6. Admission des candidatures, jugement des offres et attribution du marché

6.1 Admission des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

6.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<p>Prix Définition et appréciation du critère en fonction des éléments figurant à la DPGF: Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</p>	<p>40 / 100</p>
<p>Valeur technique. La valeur technique sera appréciée en fonction des éléments figurant dans la note méthodologique transmise par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension du besoin exprimé par le maître d'ouvrage et présentation d'une méthodologie d'intervention adaptée au contexte afin de répondre aux besoins de la collectivité <i>15 points</i> - moyens mis en œuvre pour assurer une communication fluide et adaptée avec la maîtrise d'ouvrage. <i>5 points</i> - composition de l'équipe strictement dédiée à l'exécution de la mission et les qualifications de chaque intervenant afin de démontrer que le candidat dispose des ressources humaines suffisantes pour appréhender le projet et le mener à bien. <i>25 points</i> - Fourniture d'un planning détaillé par phase. Cohérence du planning avec les besoins exprimés par le maître d'ouvrage et les moyens mis en œuvre par le candidat. Le délai proposé ne pourra être supérieur au maximum de 15 jours mentionné dans les pièces du marché. <i>15 points</i> 	<p>60 / 100</p>

Rectification des offres :

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur l'état des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

6.3 Attribution du marché

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.**

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 15 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/>.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise – Service Affaires Juridiques
25 rue Jean Courtois
72400 La Ferté-Bernard

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ ou des offres* du présent document.

9. Procédures de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes.
6 Allée de l'Île Gloriette CS24111 44041 Nantes Cedex

02 55 10 10 02 - greffe.ta-nantes@juradm.fr

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

N.B. : Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

.....

Fait à

Le

Signature.....

.....